

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Projet de réalisation du réseau de chaleur Saint-Jean Belcier alimenté par
l'UIOM de Bègles -
□ Décision de création d'un service public de chauffage urbain**

□

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I. Le projet de réseau de chaleur sur le quartier Saint-Jean Belcier : rappel du contexte

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National axée sur le réaménagement du secteur de la gare Saint-Jean menée par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux-Euratlantique, l'opportunité de créer sur le secteur Saint Jean-Belcier un réseau de chaleur principalement alimenté par de l'énergie de récupération issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Bègles, a été identifiée via un schéma directeur énergétique réalisé en 2011-2012 par l'EPA, pour desservir la ZAC Saint-Jean Belcier, voire éventuellement d'autres secteurs.

Suite à cette étude préalable, le Conseil communautaire a autorisé par une délibération en date du 26 octobre 2012, la réalisation d'une étude de faisabilité concernant un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM de Bègles ainsi que la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'EPA relatif à la maîtrise d'oeuvre du futur réseau de chaleur.

II. La création d'un réseau de chaleur sur la ZAC Saint-Jean Belcier alimenté par l'UIOM de Bègles : une faisabilité avérée

Depuis mars 2013, une prestation de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de ce réseau de chaleur, conclue dans le cadre du groupement de commandes Cub-EPA et confiée au Cabinet Merlin, est en cours. L'avant-projet, finalisé fin juillet 2013, a permis de préciser la définition du projet et de conclure à sa faisabilité technique.

Ainsi, les caractéristiques du réseau envisagé pour desservir la ZAC Saint-Jean Belcier seraient les suivantes :

- ✧ La desserte des secteurs Brienne, Ars, Marché d'intérêt national (MIN), Paludate, Gattebourse et Armagnac, représentant une surface de 620 000 m² pour des ventes de chaleur d'environ 22 000 MWh par an et une puissance appelée de 15 MW.
- ✧ La création d'un réseau de 9,3 km, dont 3 km pour la liaison entre la ZAC et l'UIOM ASTRIA de Bègles.

- ▲ L'énergie servant à alimenter le réseau serait fournie à 95% par l'UIOM (puissance prévisionnelle disponible de 15 MW) et à 5% par une chaufferie gaz d'appoint/secours de 15 MW.

La chaufferie d'appoint / secours, qui aurait pour objet de couvrir les pointes de consommation par grand froid voire l'intégralité des besoins en cas de défaillance technique (interruption de l'UIOM, casse réseau ...), constituerait un équipement essentiel au bon fonctionnement du réseau.

Le site proposé pour l'implantation de cette chaufferie est le domaine du MIN, en bordure du quai de Paludate, dans la mesure où il s'avère le plus pertinent sur les plans technique et économique (proximité par rapport au cheminement du réseau, intégration dans le tissu urbain facilitée).

III. Une conception préservant des capacités de développement du réseau vers Bègles et le centre-ville de Bordeaux

Les études d'avant-projet ont montré que le réseau de chaleur créé aurait une capacité d'extension notable. En effet, grâce à une valorisation à hauteur d'une puissance de 15 MW de la chaleur de récupération de l'UIOM de Bègles, il pourrait couvrir des besoins trois fois plus importants tout en conservant un taux de couverture par l'UIOM compris entre 70 et 80%.

La zone de Bègles - Garonne est d'ores et déjà identifiée comme une zone probable d'extension du réseau, tandis qu'une étude sur une extension vers le centre-ville de Bordeaux, initiée par la Ville de Bordeaux et conduite par l'EPA, est actuellement en cours et devrait livrer ses résultats à l'automne 2013.

Dans les deux cas, la possibilité technique de desservir ces zones avec une énergie provenant majoritairement de l'UIOM de Bègles, par le réseau de chaleur de St Jean Belcier, est préservée.

Les extensions de ce dernier, qu'il s'agisse des zones précitées ou de bâtiments existants, interviendraient dans une seconde phase de travaux (cf point V).

IV. Une solution de desserte énergétique performante et compétitive nécessitant des investissements conséquents

La chaleur issue de l'incinération des déchets à l'usine de Bègles n'est aujourd'hui valorisée qu'au travers de la production d'électricité. La création du réseau de chaleur permettrait d'améliorer l'efficacité énergétique du centre et d'exploiter en partie un important gisement de chaleur de récupération.

L'exploitation de ce gisement de chaleur de récupération rejoint ainsi les objectifs du Plan climat de la Cub qui préconise la production de chaleur à partir de sources renouvelables.

Le projet de réalisation du réseau de chaleur Saint-Jean Belcier nécessite des investissements estimés à 12,85 millions d'euros (HT), valeur 2013.

De manière concomitante à l'aménagement de la ZAC, les travaux seraient réalisés en trois phases. La première phase de travaux concentrerait l'essentiel des investissements

(notamment la liaison avec l'UIOM, la chaufferie d'appoint/secours et le réseau structurant) avec 9,8 millions d'euros (HT), valeur 2013, de coût d'opération.

Les simulations relatives au prix de vente de la chaleur montrent que la solution envisagée permettrait de proposer un tarif attractif et compétitif par rapport à une solution de référence gaz condensation collectif. Le coût de la chaleur issue du réseau serait comparable à celui de la solution de référence gaz collectif condensation (environ 95 € TTC/MWh) et présenterait une variabilité maîtrisée (stabilité du coût de l'énergie issue de l'UIOM) tandis que la solution de référence est plus susceptible de varier à la hausse en raison des fréquentes augmentations du prix des énergies fossiles sur lequel le prix du gaz est indexé.

Les investissements nécessaires à la valorisation de la chaleur à l'UIOM de Bègles ne sont pas compris dans le coût de l'opération Saint-Jean Belcier exposé plus haut, mais sont néanmoins pris en compte dans le prix de la chaleur tel qu'indiqué ci-dessus.

Ces investissements seront réalisés par le délégataire Astria et feront l'objet d'un avenant à son contrat. Ils n'auront aucun impact sur le coût de traitement des ordures ménagères dans la mesure où ils seront amortis via les ventes de chaleur au réseau.

V. L'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier : un calendrier très contraint, des choix et des premiers investissements à réaliser à court terme pour le réseau de chaleur

Réalisées dans le cadre de la première phase d'aménagement de la ZAC, les premières livraisons de bâtiments auront lieu au second semestre 2015. Cette échéance implique que le réseau de chaleur soit opérationnel en septembre 2015.

La tenue de cet objectif nécessite qu'a minima le réseau de desserte de la phase 1 ainsi que la chaufferie d'appoint/secours soient réalisés pour l'échéance évoquée ci-avant. La liaison entre la ZAC et l'UIOM de Bègles pourrait être réalisée avec un léger décalage, la production d'énergie calorifique étant alors assurée dans un premier temps par la chaufferie d'appoint/secours.

Le calendrier de l'opération prévoit ainsi un début des travaux à partir du second semestre 2014. Le montant des travaux à financer pour la première phase de l'opération est de 9,8 millions d'euros (HT), valeur 2013.

Cette première phase ne peut être réalisée que sous maîtrise d'ouvrage et financements publics, dans la mesure où l'éventuel choix d'un montage permettant de confier la réalisation de ces investissements à un tiers n'est pas compatible avec les impératifs du calendrier de l'opération (notamment, dans l'hypothèse du lancement d'une consultation de type délégation de service public, le délégataire ne serait désigné que fin 2014). Quel que soit le mode de gestion retenu pour le service public, la Cub et l'EPA devront donc financer la première phase de travaux. Cependant, dans le cas où une gestion en délégation de service public serait retenue, le report du coût de ces travaux dans le plan financier de l'exploitant du réseau serait envisagée, ce qui permettrait au budget de la Communauté Urbaine de Bordeaux de récupérer, selon un calendrier à formaliser, les sommes initialement investis.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Plan de financement prévisionnel global	
Origine	Montant HT
Subvention ADEME	3 509 660,00
Emprunt	9 344 931,00
TOTAL	12 854 591,00

Sur le plan des recettes, le montant total de subvention de l'ADEME attendu au titre du Fonds chaleur est évalué à 3,5 millions d'euros (HT).

Le dépôt auprès de l'ADEME d'un dossier de demande d'aides du Fonds chaleur pour la première phase de travaux est prévu à l'automne 2013 ; le montant de subvention attendu au titre de ce dossier est de 2,7 millions d'euros (HT). Une aide du FEDER sera également sollicitée (en cours d'étude), afin d'améliorer le plan de financement.

VI. Les modes de montages, de financement et d'exploitation du service public de chauffage urbain Saint Jean Belcier.

Une étude détaillée relative à l'économie et au mode de gestion du service, en cours de réalisation, a validé la faisabilité et l'équilibre économiques du réseau de chaleur.

Sur le plan de la gestion du service public envisagé, l'étude des modes de gestion doit s'achever en octobre, en prévision d'une définition du montage pour le service public de chauffage urbain Saint Jean Belcier au plus tard en novembre et d'une présentation de cette proposition au Conseil communautaire de décembre 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 et l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2012 actant le transfert de compétence en matière de réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire à la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU la délibération n°2012/0735 du 26 octobre 2012 du Conseil de Communauté relative à la constitution d'un groupement de commandes relatif à la maîtrise d'oeuvre du réseau de chauffage urbain depuis l'UIOM de Bègles,

VU l'avis favorable du comité stratégique Développement Durable en date du 5 septembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Les études réalisées ont montré la faisabilité et l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM de Bègles sur la ZAC Saint-Jean Belcier,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de création d'un réseau de chaleur desservant la ZAC Saint-Jean Belcier, conformément aux caractéristiques présentées dans le rapport de présentation, alimenté par l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bègles, est approuvé.

Article 2 :

Le plan de financement prévisionnel de la création du réseau de chaleur Saint-Jean Belcier, tel que présenté dans le rapport de présentation, est approuvé.

La réalisation en maîtrise d'ouvrage directe et le financement par la Cub de la première phase de travaux (montant total de 9,8 millions € HT, valeur 2013) est autorisée.

Article 3 :

La délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'EPA pour la réalisation du réseau de chaleur à l'intérieur de la ZAC Saint-Jean Belcier, et si nécessaire pour celle de la chaufferie d'appoint-secours est autorisée.

M. le Président est autorisé à signer le protocole se rapportant à cette délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPA.

Article 4:

Monsieur le Président est autorisé à faire engager les études opérationnelles pour l'adaptation de l'usine d'incinération par le délégataire Astria, et à négocier les conditions de cession de la chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères au futur service public du chauffage urbain de St Jean Belcier.

Article 5 :

Monsieur le Président est autorisé à déposer auprès de l'ADEME une demande d'aide du Fonds chaleur pour la première phase de travaux et à solliciter l'aide financière d'autres partenaires (Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, FEDER ...).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 31 OCTOBRE 2013

Mme. LAURE CURVALE